

Commission des Finances, de la Comptabilité, du  
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

---

7 FÉVRIER 2011

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 7 FÉVRIER 2011

---

**TABLE DES MATIÈRES**

|          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>  | <b>3</b> |
| 1.1      | Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fermeture de la patinoire de Liège » . . . .   | 3        |
| 1.2      | Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Promotion du fair-play face à la recrudescence des actes de violence dans les stades » . . . . . | 4        |
| 1.3      | Question de M. Daniel Senesael à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Sport pour tous – expérience pilote d’une communauté de communes » . . . . .                | 7        |
| <b>2</b> | <b>Ordre des travaux</b>   | <b>9</b> |

Présidence de M. Christian Noiret.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 25.*

## 1 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 1.1 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fermeture de la patinoire de Liège »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je voudrais revenir sur la fermeture de la patinoire de Coronmeuse annoncée officiellement par le bourgmestre de Liège. Cet endroit a abrité beaucoup de compétitions sportives, notamment en hockey sur glace. Heureusement, une patinoire olympique devrait s'ouvrir mi-2012 à la Médiacité. Je ne juge pas de l'opportunité de cette fermeture. Les autorités liégeoises ont probablement agi avec sagesse, sachant que 500 000 à 600 000 euros auraient été nécessaires pour remettre la patinoire aux normes.

Toutefois, pendant un an et demi, les clubs de hockey sur glace et de patinage artistique vont se retrouver sans infrastructures. Les présidents de ces clubs ont dû revoir les calendriers des matchs et trouver rapidement un lieu d'accueil. Ils iront soit à Bazeilles, soit à Louvain. Ces déplacements vont revenir assez cher aux sportifs alors que ces disciplines ne font pas vraiment recettes et ont peu de sponsors. Une solution pourrait-elle venir de la Communauté pendant cette courte période ? Il serait dommage que les clubs ne puissent effectuer ces déplacements et mettent au bout du compte un terme à leurs activités. On se retrouverait en 2012 avec une patinoire flambant neuve mais sans clubs, contraints de mettre la clé sous le paillason.

Enfin, pouvez-vous nous donner des garanties sur l'ouverture de la nouvelle patinoire.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Votre question me donne l'occasion de faire le point sur un investissement majeur consenti par les pouvoirs publics, et singulièrement par la Région wallonne.

La fermeture de la patinoire de Coronmeuse a été annoncée par le bourgmestre de Liège. Elle est consécutive à la mise aux normes de sécurité requises pour la fréquentation du public. M. Demeyer n'avait donc pas d'autre choix. La Ville de Liège a pris les mesures qui s'imposaient vu l'état des bâtiments. Il est difficile de prendre une telle décision car elle met les clubs sportifs qui utilisent

ces infrastructures dans une situation temporairement délicate.

Cette patinoire était ouverte six mois par an et comptabilisait 75 000 entrées. Trois clubs la fréquentaient : un club de patinage artistique (le CPLA) et deux clubs de hockey sur glace (le CPL Bulldogs et Funny Ice Hockey). Il faut y ajouter le service des sports de l'Université de Liège.

Le CPL Bulldogs a conclu un accord avec le club de Bazeilles, qui accueillera les hockeyeurs pour leurs matchs et entraînements. Le CPLA a pu obtenir des heures de glace pour ses 102 membres à la patinoire du Tivoli à Aix-la-Chapelle, à 65 km de Liège. Le Funny Ice Hockey pratique surtout le hockey de loisir. Il a pris des contacts avec Louvain. Des heures de glace y sont réservées aux clubs locaux mais, après la fin du championnat, le Funny pourra bénéficier des plages libres et reprendre ainsi ses activités.

L'échevinat des Sports de la Ville de Liège a invité les responsables des clubs à une réunion de concertation le lundi 1er février afin de présenter la situation et d'entendre les solutions trouvées par les utilisateurs.

L'exil des patineurs engendre, outre les temps de déplacement, des coûts lourds à supporter. En effet, les locations de glace, de 17 euros de l'heure à Coronmeuse, sont de 90 à 170 euros dans les patinoires des pays voisins. Cela montre à quel point notre pratique tarifaire est généreuse. À ces coûts de location, il faut ajouter les frais de déplacement.

Le complexe de la patinoire était géré par une asbl en voie de dissolution. Les services de l'échevinat des Sports envisagent d'ores et déjà, dans le cadre de la liquidation de cette asbl, d'intervenir, en fonction de l'état des finances, dans les frais découlant de la situation actuelle. À cet effet, la ville a sollicité auprès de tous les clubs un rapport détaillé relatif aux soutiens alternatifs. Je ne peux que me réjouir de cette démarche. Je n'ai par ailleurs reçu à ce stade aucune sollicitation. Il revient à la ville de Liège d'examiner la situation et de nous alerter si besoin.

Je rappelle que ce gigantesque chantier a débuté le 15 novembre 2010. Sa durée est de 360 jours ouvrables. La construction devrait être achevée en mai 2012. Les clubs bénéficieront alors d'un bâtiment flambant neuf dont les performances énergétiques permettront l'accès à la glace toute l'année.

L'investissement est de 9 247 000 euros. La Région wallonne consent un bel effort, puisqu'elle prend en charge 3 740 000 euros.

Cet outil de haut niveau sera constitué d'une surface de 2 775 m, soit la taille d'un terrain de hockey. Viendront s'y ajouter une salle d'échauffement, des vestiaires et des locaux techniques. La salle sera capable d'accueillir 1 300 spectateurs sur deux étages de gradins, en communication avec la cafétéria et une salle de réunion.

Les patineurs et les clubs disposeront donc d'un magnifique outil au terme des travaux. Ceux-ci étaient nécessaires en raison de la vétusté des infrastructures précédentes et des infractions aux règles de sécurité.

Je rappelle que la patinoire de Liège viendra compléter celles de Charleroi et de Namur. Une réunion est programmée dans une quinzaine de jours afin d'ordonner les travaux. De la sorte, nos trois grandes villes wallonnes devraient, à terme, disposer de telles infrastructures.

Je le reconnais, la fermeture des patinoires de Namur et de Liège a compliqué la situation de la fédération. Celle-ci ne compte plus que 192 affiliés alors que le seuil fixé pour la reconnaissance s'élève à 250 membres. Bien que la fédération soit tombée en dessous des seuils de reconnaissance, j'ai décidé de maintenir l'aide, tant pour les frais de fonctionnement que pour le plan-programme, afin de ne pas mettre en danger son existence d'ici à ce que les deux patinoires soient reconstruites. Elle pourra alors retrouver une ambition plus importante puisqu'elle disposera d'outils modernes et efficaces sur le plan énergétique.

Enfin, je rappelle que la Communauté française soutient une patineuse de haut niveau, Isabelle Pieman.

En conclusion, malgré les aléas des travaux, la Région wallonne et la Communauté française ont fourni un effort exceptionnel, respectivement pour la patinoire de Liège et pour celle de Namur.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et je me réjouis des dispositions qui ont été décidées en faveur de la fédération, ce qui lui évitera de mettre la clé sous le paillason par manque d'affiliés. Je suis certain qu'elle regagnera le nombre de membres requis dès que les structures seront opérationnelles. Nous espérons que les travaux se termineront dans les délais prévus car, d'ici là, ces disciplines vont souffrir. Je vous remercie donc d'avoir fait preuve de compréhension.

## 1.2 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Promotion du fair-play face à la recrudescence des actes de violence dans les stades »

**M. Bea Diallo (PS).** – Voici une dizaine de jours, la presse flamande fournissait les chiffres des interdictions de stade infligées par le ministre de l'Intérieur à des supporters pour des actes de violence et de racisme. Ces actes ont augmenté d'un quart par rapport à 2009 ; l'interdiction concerne 1 217 personnes. Ce chiffre est inquiétant. Il rappelle l'importance de la promotion de l'éthique et du *fair-play* dans le sport et ce, pour tous les acteurs : entraîneurs, joueurs, supporters, etc. En effet, l'augmentation de ces actes concernerait également les entraîneurs et footballeurs ainsi que des membres de l'administration des clubs.

Monsieur le ministre, vous savez à quel point les questions liées à l'éthique, à la violence et au racisme me tiennent à cœur. Nous avons déjà eu l'occasion d'y travailler ensemble mais l'effort doit visiblement être accru. Cette augmentation des mesures répressives implique de s'interroger sur la prévention.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dresser un bilan des actions de prévention de la violence et de promotion de l'éthique dans le sport en Communauté française ? Y a-t-il une concertation avec les autres niveaux de pouvoir ? Quelle en est la teneur ?

Quelle évaluation pouvons-nous faire de la campagne « Éthique dans le sport » adressée aux sportifs et, en particulier, de son éventuel impact sur l'atmosphère dans les stades de football lors de compétitions nationales ou internationales ? Une campagne spécifique visant les supporters et le milieu du football n'est-elle pas à envisager ? Nous courons le risque de devoir jouer des rencontres avec des stades vides de spectateurs en perdant tristement par là la dimension sociale, festive voire familiale de ce sport pour limiter à ses aspects purement mercantile et compétitif, dans l'acceptation la plus pauvre de ce dernier terme.

En ce qui concerne les arbitres et les cadres sportifs, également concernés par les chiffres cités plus haut, leur formation aborde-t-elle spécifiquement les questions de l'éthique ? Sont-ils spécifiquement préparés à la gestion de la violence ?

Les clubs ont un rôle crucial à jouer dans la gestion des problèmes de violence et d'éthique lors des rencontres, tant au cours de matches à domicile qu'à l'extérieur. Mon sentiment est qu'il faut aller plus loin que l'engagement à respecter la

charte éthique, comme je vous le proposais lors de la discussion budgétaire. C'est une première étape nécessaire, mais il faut en faire davantage avec ceux qui n'assumeraient pas leurs responsabilités.

Puisque vous envisagez de subsidier de nombreux clubs avec l'argent de la Communauté française, je réitère ma proposition d'inclure une obligation de respect de la charte éthique lors de la signature de conventions d'octroi de subventions et j'ajouterais une clause de responsabilité engageant les dirigeants des clubs, prévoyant expressément la fin de la subvention en cas de faits répétés. Ces spectacles niant le fair-play autour et sur les pelouses doivent cesser et ne peuvent être cautionnés par l'attribution d'argent public à ceux qui ne font rien pour y mettre un terme.

Enfin, la ministre de l'Intérieur, Mme Turtelboom, a estimé que l'Union belge agit trop lentement lorsque se produisent des déclarations racistes. Monsieur le ministre, approfondissez-vous une collaboration de manière privilégiée avec le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme, et la xénophobie (Mrax) dans le cas de manifestations de violence à caractère raciste ou xénophobe ? Si oui, sous quelle forme ?

Je souhaiterais également savoir s'il existe une différenciation territoriale de ces chiffres ou si le problème est homogène au niveau national. En outre, la Belgique n'est pas le seul pays à devoir affronter une recrudescence de ce genre de situations. A-t-on déjà effectué une étude des éventuelles mesures appliquées dans d'autres pays ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie très chaleureusement M. Diallo de cette interpellation fondamentale. Toutefois, je précise que la responsabilité dans ce domaine est partagée entre le pouvoir fédéral, le département de l'Intérieur, les polices locales et leur bourgmestre, et la Communauté française, chargée essentiellement de la prévention.

Comme vous, j'ai pu prendre connaissance des données communiquées par la cellule Football du SPF de l'Intérieur et de sa ministre, Mme Anemie Turtelboom. Je précise d'emblée qu'il n'existe aucune différenciation territoriale des chiffres diffusés. Selon cette cellule, un tel procédé n'aurait guère de sens pour les plus grands clubs dont les supporters proviennent tant du Nord que du Sud et du centre de la Belgique. Il n'est pas rare de voir des francophones supporter le club de Bruges et des Limbourgeois supporter celui du Standard ; quant à Anderlecht, il compte des supporters dans l'ensemble du pays.

Si l'on s'arrête à la simple augmentation de 25 pour cent du nombre d'interdictions de stade en Belgique, on pourrait effectivement être tenté de croire qu'il y a bel et bien une recrudescence des actes de violence dans les stades. Toutefois, le propos doit être largement nuancé. En effet, depuis plus d'une dizaine d'années, le hooliganisme, comme nous l'avons connu durant les années 1980-1990, a presque disparu de nos stades et de leurs alentours, grâce notamment aux effets conjugués de la *Fan Card*, de ce que l'on appelle « la loi football » en division 1, de la présence de stewards et de l'utilisation de caméras qui permettent d'identifier rapidement les auteurs de troubles, et de la modernisation des infrastructures. Tous ces éléments ont permis le retour des familles dans nos stades et je m'en réjouis.

Par ailleurs, le responsable de la cellule sur le football au ministère de l'Intérieur, M. Jo Vanhecke, nous signalait que les jeunes, surtout en Wallonie, adhéraient davantage à ce que l'on appelle des ultras, c'est-à-dire des groupes d'ambiance qui réunissent des supporters colorés, sans pour autant tomber dans les groupes de hooligans tels qu'on les connaissait voici une quinzaine d'années.

J'ajoute que le retour des familles dans les stades, même s'il n'atteint pas encore le niveau enregistré voilà une vingtaine d'années, est un élément essentiel et un enjeu fondamental pour les clubs, tant sur le plan sportif que sur le plan financier.

Vous avez remarqué que le nombre d'interdictions de stade est en progression : 607 en 2005, 997 en 2006, 1 282 en 2007, 1 170 en 2008, 953 en 2009 et 1 217 en 2010.

Le nombre de procès-verbaux dressés en vertu de la loi « football » connaît également une augmentation. Je rappelle que cette loi concerne les rencontres des équipes de Divisions 1, 2 et 3 et prévoit des sanctions aussi rapides – dans les six mois après les faits – que sévères – de 250 à 5 000 euros d'amendes et/ou une interdiction de stade allant de trois mois à cinq ans.

L'évolution du nombre des procès-verbaux est la suivante : 911 en 2005, 1 138 en 2006, 1 736 en 2007, 1 044 en 2008, 1 350 en 2009, 1 401 en 2010. Quant au total des amendes, il s'élève à : 277 675 euros en 2005, 493 275 en 2006, 578 000 en 2007, 480 850 en 2008, 378 075 en 2009, 447 700 en 2010. Cette augmentation sensible est due essentiellement aux incidents qui ont émaillé deux rencontres, à savoir Anderlecht-Bilbao en Europa Ligue où pas moins de 113 procès-verbaux ont été dressés et la rencontre « au

sommet » entre le club de Bruges et Anderlecht où 89 procès-verbaux ont été établis. C'est à la suite de ce match que les mauves avaient été sacrés champions de Belgique. Rien que pour cette dernière rencontre, 84 pseudo-supporters ont écopé d'une amende globale de 41 650 euros et d'une interdiction de stade globale de 74 ans et 4 mois.

À l'instar de mon homologue du gouvernement fédéral, je ne peux évidemment que me réjouir de ces chiffres qui démontrent que nos services de police, fédéraux ou communaux, agissent de manière beaucoup plus efficace que par le passé.

J'aimerais préciser que des actes comme le jet d'objets, l'utilisation de matériel pyrotechnique, l'entrée frauduleuse au stade, le fait de monter sur la pelouse et de s'y comporter de manière haineuse et agressive envers l'équipe adverse et ses supporters tombent sous le coup de la « loi football ».

Les actes de violence et leur expression comportent différents degrés de gravité. Comme la ministre fédérale, Mme Turtelboom, j'estime que les insultes gratuites envers des joueurs sous forme de commentaires ou gestes de type raciste et de rejet de l'autre communauté constituent des actes de violence.

Il est notoire que certains clubs se sont « spécialisés » dans ce type de comportements inacceptables pour l'esprit sportif. Les supporters anversoïses, notamment, se sont maintes fois distingués par des propos indignes sur un terrain de football.

La Charte d'éthique de la Communauté française constitue le point de départ de notre réflexion. Elle se verra adaptée et étendue à l'ensemble des acteurs concernés. Pour l'élaboration du texte, nous allons solliciter la collaboration du Centre pour l'égalité des chances. Je vous confirme qu'en 2011, une grande campagne de promotion du fair-play et de l'éthique se déploiera dans l'ensemble de la Communauté.

Les subventions seront désormais soumises à l'obligation d'adopter cette Charte aussi bien dans le cadre de l'opération Été sport et des actions telles que « mon club mon école », que pour l'octroi de crédits à l'infrastructure et à la formation. Il sera proposé à l'ensemble des joueurs, notamment les jeunes, et leurs dirigeants de la signer. Sa lecture et l'adhésion à ses principes constituent un moment de réflexion. Des crédits seront alloués aux fédérations de sports collectifs – football, basket, hockey, etc. – pour mettre sur pied des actions en vue de généraliser le respect de la Charte durant l'année 2011.

Concernant l'arbitrage, ce dimanche, certains

joueurs ont contesté la décision d'un arbitre qui, chose assez rare, a décidé d'arrêter le match. Je compte sur la fédération belge pour apporter toute la lumière sur cet incident malheureux.

Nous soutenons le projet de réinsertion sociale mis en place par l'asbl Beaux plateaux agréée par l'Aide à la jeunesse et qui regroupe 59 jeunes issus de 36 institutions de la Communauté française : AMO ou IPPJ. Dans ce cadre, ces jeunes en difficulté, parfois délinquants eux-mêmes, en forment d'autres et se retrouvent en position d'arbitre. Leur passion pour le foot les mène ainsi à aborder la maîtrise et le respect d'un règlement alors qu'ils éprouvent des difficultés à respecter les règles de vie en société.

L'agent de la Communauté française, Jérôme Nzolo, éducateur et arbitre, travaille activement à ce projet, à la satisfaction des jeunes et des institutions qui lui envoient ces jeunes.

Nous formons ainsi une nouvelle génération d'arbitres qui n'aurait jamais pu voir le jour sans cela. Les jeunes qui suivent cette formation développent de plus en plus une autre approche de leur réinsertion dans la société que celle qui était la leur précédemment.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque la campagne sera préparée et la charte diffusée. La commission pourra alors voir sur le terrain en quoi consiste ce magnifique projet qui mérite d'être soutenu par l'ensemble de la classe politique.

**M. Bea Diallo (PS).** – Je remercie le ministre de ses réponses très complètes.

Je désirerais savoir si une évaluation de la dernière campagne a été réalisée.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Lors de la dernière campagne, nous avons accordé des moyens à l'asbl Panathlon qui a diffusé de très belles photos et parcouru l'ensemble de la Communauté française. Pour 2011, nous comptons agir via les fédérations et les clubs.

**M. Bea Diallo (PS).** – Dans le cadre de la charte, je voudrais revenir sur la clause de responsabilité qui me semble importante.

Lorsque je suis arrivé en Belgique en 1985, j'ai eu l'occasion d'assister à un match de football opposant le Standard à Anderlecht. J'ai été choqué de voir que chaque fois que le joueur Luiz Oliveira était en possession du ballon, un supporter de l'autre camp l'invectivait en imitant un singe alors qu'il appelait par son nom un joueur noir de son équipe. Si ce geste n'était pas à proprement

parler du racisme, il était néanmoins symptomatique d'une certaine bêtise humaine !

Heureusement, il semble que ce type de conduite ait aujourd'hui disparu en Wallonie, ce qui ne semble pas être le cas en Flandre malgré le nombre de joueurs d'origine subsaharienne dans certaines équipes où ils sont parfois la majorité.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je voudrais également insister sur l'absence de réaction de la part de l'Union belge de football.

Nous avons encore tous en tête le fameux coup de gueule de Louis Derwa, manager de l'AFC Tubize, après un match émaillé de propos inadmissibles de la part de certains spectateurs. L'hooliganisme a disparu, fort heureusement. Hélas, nous sommes à présent confrontés à une vague de propos et d'actes racistes à connotation communautaire. Cela, nous ne pouvons pas davantage l'accepter. L'Union belge devrait se montrer plus ferme.

### 1.3 Question de M. Daniel Senesael à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Sport pour tous – expérience pilote d'une communauté de communes »

**M. Daniel Senesael (PS)**. – Monsieur le ministre, nos clubs sportifs comptent 448 000 affiliés. Vous vous êtes fixé pour objectif d'augmenter ce nombre de vingt pour cent en aidant plus activement les fédérations, en soutenant la création de nouveaux clubs à l'aide de subventions et en instaurant une meilleure gestion des centres sportifs. Vous voudriez qu'il y ait un « directeur des sports » dans chaque commune pour augmenter l'offre sportive.

Vous entendez promouvoir les disciplines moins présentes chez nous, comme les sports mécaniques. *Quid* des autres disciplines, le hockey par exemple ? Allez-vous progresser pas à pas ou lancerez-vous une grande campagne de sensibilisation ? Quelles seraient les attributions des « directeurs des sports » de chaque commune ?

En Wallonie picarde, avec les bourgmestres et échevins des sports nous avons commencé à réfléchir à la création d'une coupole sportive. Chaque commune tente d'entretenir et d'enrichir son patrimoine sportif par la construction de piscines ou de centres sportifs en poursuivant une action entamée de longue date, mais cette politique volontariste est dépourvue de fil conducteur et de moyens efficaces.

Une politique sportive en faveur du plus grand nombre ne sera efficace que si les conditions d'accès aux infrastructures sont précisées. À l'heure actuelle, l'occupation des terrains de sport n'est pas optimale. Il suffit de se promener à certaines heures dans les parages des installations sportives pour constater qu'elles sont désertées ou sous-utilisées.

Avec ce nouvel outil, nous pourrions réfléchir à la manière de rationaliser le financement du sport, en privilégiant la mutualisation des moyens et en favorisant une meilleure gestion des infrastructures. Cela pourrait être un des rôles du « directeur sportif » communal.

La mise en œuvre d'une coupole sportive en Wallonie picarde conférerait à cette région une dimension concrète grâce à la mise en commun toutes les infrastructures sportives, professionnelles ou non, de Comines à Enghien.

Une coupole sportive pourrait-elle être créée par le conseil de développement de la Wallonie picarde ? Il est temps de passer à l'offensive. Un tel projet exige des moyens humains, financiers et logistiques. Serait-il possible de soutenir le projet en vertu de la politique du sport pour tous ? Comment l'intégrer de façon optimale dans le dispositif général ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Senesael, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la gestion sportive et au cadastre de nos infrastructures à une échelle sous-régionale ou pluri-communale.

Je devrais cette fois encore faire appel à mes compétences tant régionales que communautaires pour vous répondre. En tant que ministre de la Région wallonne, j'ai demandé à mon excellent directeur, Michel Devos, d'établir un cadastre des infrastructures, le *cadaspport*. Il n'est pas encore totalement terminé. Le *cadaspport* permettra de disposer d'une carte de toutes les infrastructures sportives en Région wallonne. L'objectif est de le placer sur un site interactif pour que quiconque voulant pratiquer une discipline sportive puisse choisir un site dans ce répertoire, voir ses disponibilités et le contacter par voie électronique. Ce cadastre nous aidera également à décider des investissements à consentir dans les différentes parties de Wallonie.

Une autre approche concertée concerne les terrains synthétiques de football. Nous sommes submergés de demandes, chaque club et chaque commune en souhaite un. Ces terrains sont subventionnés à 75 %, ce qui réduit considérablement les frais pour les pouvoirs locaux et les clubs. Nous

ne souhaitons cependant pas les multiplier dans toute la Communauté française sans avoir l'assurance d'une occupation quasi permanente. J'ai demandé à l'équipe composée, entre autres de Benoît Thans, Philippe Saint-Jean et Jean-François Remy, de définir des critères pour identifier les besoins les plus urgents.

Une approche sous-régionale couvrant plusieurs communes me paraît excellente car elle donne l'assurance que ces terrains synthétiques seront utilisés le plus largement possible. La résistance de ces terrains est énorme. S'ils sont correctement entretenus, ils supportent les matches et les entraînements de plus de douze équipes sans difficulté pendant un minimum de quinze ans. Je ne voudrais pas que les clubs gardent jalousement leur terrain craignant les dommages comme c'est le cas pour les terrains en herbe.

Enfin, j'en viens à un autre élément. Un grand nombre d'établissements scolaires du réseau de la Communauté française, communal, provincial ou libre, disposent de salles de gymnastique, de complexes sportifs ou de terrains extérieurs qui pourraient être utilisés en dehors des plages scolaires. Nous devons mobiliser ces infrastructures qui sont disponibles dès 16 heures, les week-ends, durant les vacances scolaires et les vacances scolaires.

Nous voulons « forcer » la porte des écoles pour permettre une occupation optimale de ces infrastructures. Nous avons la chance d'en disposer, mais aussi d'avoir des jeunes potentiellement intéressés. L'opération « Mon club, mon école », dont les circulaires vont être envoyées dans une dizaine de jours, vise la sensibilisation des jeunes par les clubs sportifs. Pour un minimum de vingt heures de sensibilisation à leur discipline au sein de l'école, les clubs peuvent recevoir 650 euros. L'école qui accueille plusieurs clubs peut, quant à elle, bénéficier d'un préposé technique à l'entretien et à la surveillance des consommations énergétiques, chauffage et lumières.

Certaines directions d'école mettent leurs infrastructures à la disposition des clubs. Malheureusement, elles sont peu nombreuses. Nous devrions pouvoir généraliser la collaboration entre les écoles et les clubs. Elle est fondamentale si nous voulons économiser notre argent. Cette collaboration doit s'envisager dans les deux sens. Nous pouvons ainsi veiller à installer un terrain multisport à proximité d'une école qui ne dispose que d'une petite cour de récréation. C'est d'ailleurs le cas à Aywaille, au pied de la Redoute, où la salle multisport sert aux habitants de la commune, mais aussi à l'école. Cette infrastructure est ainsi rentabilisée deux fois.

Les synergies entre le sport et l'école peuvent donc se faire à double sens. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé d'augmenter les subventions affectés au matériel sportif puisque celui-ci est désormais subsidié à 75 pour cent. Dans bon nombre d'établissements, il était en effet désuet et son remplacement n'était pas la priorité des directions. Aujourd'hui, les écoles ne doivent donc payer que le quart de l'achat. De plus, les clubs sportifs peuvent les aider.

La liste des centres sportifs locaux intégrés reprend l'inventaire des bâtiments scolaires. Il s'agit donc d'une gestion complète de toutes les infrastructures. Ce modèle permet une occupation optimale des bâtiments. Comme vous le savez, nous intervenons à hauteur de 90 pour cent dans le salaire du premier agent et, s'il s'agit d'un centre sportif intégré, de 75 pour cent du second. L'effort financier de la Communauté est donc important. Du reste, le conseil supérieur des sports est régulièrement sollicité pour de nouveaux agréments.

Nous souhaitons que la révision du décret – dont l'avant-projet a fait l'objet d'une deuxième lecture au gouvernement – permette de dynamiser la gestion des complexes sportifs, tant au niveau des bâtiments que de l'offre sportive en permettant ou en obligeant ces centres à déposer des projets « Été sport » ou des projets de stages. Au delà de la gestion purement technique des bâtiments, il s'agit bien que leurs responsables soient de véritables directeurs sportifs de la commune ou du centre concerné.

Je ne peux que saluer les collaborations entre les communes. Cela permet une spécialisation et une complémentarité des infrastructures. Les nouveaux crédits réservés à la formation ou à la création de nouveaux clubs permettront de soutenir cette démarche intégrée.

**M. Daniel Senesael (PS).** – Le cadastre des sports et l'initiative de la Région wallonne permettront aux sous-régions de réfléchir à une occupation optimale des infrastructures scolaires.

L'idée d'une collaboration entre les échevins des Sport et de l'Enseignement pour coordonner les actions afin d'utiliser ces infrastructures le plus souvent possible le week-end, en soirée et pendant les vacances scolaires, est judicieuse. Peut-être qu'en fonction des subsides qu'ils reçoivent ou de leur pouvoir organisateur, certains types d'enseignement sont plus mobilisables que d'autres.

Par ailleurs – et cela m'avait échappé en tant que bourgmestre –, il serait judicieux de rappeler aux communes qu'elles peuvent bénéficier de 75 pour cent de subsides pour l'achat de maté-

riel sportif. Certaines communes sont parfois réticentes à faire de tels investissements. En rappelant à certains collègues qu'une telle opportunité existe, vous pourriez peut-être les faire changer d'avis.

Nous partageons votre volonté de développer et de promouvoir le sport pour tous.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Jean-Luc Crucke, intitulée « Exode des espoirs belges vers les clubs de football français du Nord », et par Mme Christine Defraigne, intitulée « Centre de formation pour sportifs de haut niveau », sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h10.*